

## COMMUNE DE PLUMERGAT

### Séance du Conseil municipal du 13 décembre 2021



### Délibération n°2021/12/11

L'an deux mille vingt et un, le treize décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :  
En exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27

Etaient présents : Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Denis PRUVOT, Dominique LE CALVEZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Guillaume GUILLEMIN, Romuald PRONO, Claire LE GUNÉHEC, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER, Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT

Absents excusés et représentés : Michel JALU a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Isabelle ARZ a donné pouvoir à Dominique LE CALVEZ, Marie-Agnès CHAUVEL a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Éva LEROUX a donné pouvoir à Claire LE GUNÉHEC

Secrétaire de séance : Claire LE GUNÉHEC

Date de convocation : 3 décembre 2021

Objet : Dispositif participation citoyenne

Le Lieutenant Poucin et l'adjudante Le Maur de la brigade de gendarmerie de Languidic ont répondu à l'invitation de la municipalité afin de présenter aux élus le dispositif de la participation citoyenne le 7 septembre 2020.

Une réunion publique a, par ailleurs, été organisée le 7 septembre 2021 afin de présenter ce dispositif aux citoyens.

La mise en place de la participation citoyenne représente un échelon supplémentaire dans la lutte contre les actes de délinquance et les incivilités d'un quartier ou d'un lieu-dit. Gratuit, simple et efficace, ce dispositif repose sur quelques référents citoyens, sur la base du volontariat, afin de faire le relais entre les habitants de la zone concernée et la brigade de gendarmerie locale.

En renforçant le contact et les échanges d'informations entre les forces de l'ordre, les élus et la population, la participation citoyenne s'inscrit pleinement dans la police de sécurité au quotidien. Elle permet également de développer une culture de prévention de la délinquance auprès des citoyens et suscite leur adhésion.

Cette démarche partenariale ne cesse de se développer depuis sa création en 2006.

Les services de gendarmerie ont analysé les différents faits constatés sur la commune et proposent de mettre en place ce dispositif dans le bourg de Plumerget et dans le bourg de Mériadec.

Ainsi, vu l'intérêt de la démarche, Madame le Maire propose aux élus de démarrer le processus qui prévoit in fine la nomination de personnes volontaires pour devenir "citoyen référent". Suivra la signature d'un protocole avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Commandant de groupement de gendarmerie territorialement compétent ainsi qu'une apposition de panneaux spécifiques aux entrées d'agglomérations. D'une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction, le protocole détaillera les modalités pratiques de mise en œuvre, d'évaluation et de contrôle du dispositif, à savoir une présentation publique annuelle du bilan.

Le projet de protocole était joint au bordereau et les élus ont été invités à en prendre connaissance.

Ainsi, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

---

Article 1 : APPROUVE la mise en place du dispositif "participation citoyenne" sur le territoire de la commune.

Article 2 : AUTORISE en conséquence Madame le Maire ou son représentant légal à signer le protocole à intervenir avec Monsieur le Préfet du Morbihan et Monsieur le Commandant de groupement de gendarmerie territorialement compétent, ainsi que toutes pièces afférentes.

Article 3 : AUTORISE la pose de panneaux spécifiques aux entrées d'agglomérations (Plumerget et Mériadec).

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Sandrine CADORET.

